

et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Adopté.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS.

Rapports, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1892 (Accise).—(M. Wood, Brockville).

Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement.—(M. l'Orateur.)

Sir JOHN THOMPSON: Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 3.50 heures p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, le 27 janvier, 1893.

La séance est ouverte à 3 heures.

PRIÈRE.

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉS.

L'honorable WILLIAM-BULLOCK IVES, député du district électoral de Sherbrooke, est présenté par sir John Thompson et sir Adolphe Caron.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS.

Rapport du ministère de la Justice pour l'exercice expiré le 30 juin 1892.—(Sir John Thompson.)

Les comptes publics pour l'exercice expiré le 30 juin, 1892.—(M. Foster.)

Rapport de l'auditeur-général pour l'exercice expiré le 30 juin, 1892.—(M. Foster.)

Statistiques du ministère du revenu de l'Intérieur pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (Falsification des substances alimentaires).—(M. Wood.)

Rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin, 1892.—(M. Foster.)

AJOURNEMENT—MORT DE M. ARMSTRONG.

Sir JOHN THOMPSON: Je propose que la séance soit levée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: M. l'Orateur, avant que la séance soit levée, j'ai le pénible devoir d'annoncer la mort de l'un de nos collègues, mon estimable ami, M. Armstrong, député du district électoral de Middlesex-sud. Ce triste événement est arrivé, je crois, hier après-midi. Tout ce que je puis dire, c'est que je le regrette profondément. M. Armstrong était un de ces hommes qui, outre une longue expérience dans les affaires municipales, possédait une profonde connaissance des affaires du pays et, comme chacun le sait, ici, il n'était pas seulement très-punctuel et scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires, mais nous recevions aussi souvent de lui de très-précieux conseils. C'était un de ces hommes d'une valeur et d'une indépendance réelles, qui font honneur à tout corps auquel ils appartiennent. Tout ce que je puis dire au sujet de M. Armstrong, c'est

que la chambre a perdu en lui un homme très-précieux, le pays un serviteur d'une très-grande valeur, et le parti réformiste auquel il appartenait, un ami sûr et dévoué. Il m'est impossible de laisser passer la présente occasion sans rendre hommage au zèle et à l'empressement avec lesquels, dans toutes les occasions, M. Armstrong s'est acquitté, ici, de ses devoirs. J'espère que sa famille désolée recevra le plus tôt possible de nos amis l'expression de leurs condoléances. C'est, je crois, le troisième ou le quatrième décès à enregistrer dans la députation de la province d'Ontario, ici, parmi les membres de la gauche. La droite, je crois, n'a eu à déplorer la perte d'aucun de ses membres. Il est très-pénible que l'ouverture de notre session soit accompagnée d'un événement de cette nature, et je suis très-certain que tous les honorables membres de la droite prendront part au regret que je viens d'exprimer.

Sir JOHN THOMPSON: Je suis vraiment très-heureux que l'honorable député ait apprécié dans les termes dont il s'est servi, la perte que la chambre et le pays ont subie par la mort de M. Armstrong, et je crois devoir ajouter que les membres de la droite adhèrent cordialement à tout ce que peut le respect dû à la mémoire du défunt fait inspirer à ses amis politiques. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette chambre, M. Armstrong a été l'objet de ma plus haute estime, et je n'ai jamais entendu exprimer un sentiment contraire parmi mes amis politiques. Nous le respectons beaucoup comme gentilhomme, et, même lorsqu'il différait d'avis avec nous, comme il le faisait presque toujours avec vigueur, nous reconnaissons qu'il était des plus sincères.

Nous croyons que ce fut un patriote et un homme public honorable, dont la mort est une perte pour cette chambre.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 3 heures 25 minutes p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 30 janvier, 1893.

La séance est ouverte à 3 heures p.m.

PRIÈRE.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

M. McINERNEY: Je me lève, M. l'Orateur, pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, et je dois dire que la nouveauté de ma position m'embarrasse quelque peu. Cette adresse, je le présume, est l'acte orthodoxe qu'il faut faire, la coutume qu'il faut suivre suivant les convenances dans une occasion comme celle-ci: orthodoxe, parce que vous, M. l'Orateur, et tous les autres membres de cette chambre qui ont eu à parler dans des circonstances analogues, doivent avoir une foi entière dans sa véracité; c'est la coutume qu'il faut suivre, parce que depuis plus d'un quart de siècle, la même pratique a été suivie ici; suivant les convenances, parce que tout jeune député qui se lève pour la première fois, devant, vous M. l'Orateur, et devant cette honorable assemblée qui représente, comme elle est censée le faire, le pouvoir et l'intelligence de notre